

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1666

29 août 2009

SOMMAIRE

Advanced Technics Properties Holding S.A.	79926	Grabory S.à r.l.	79956
Alsina S.à r.l.	79958	Hademar S.A.	79927
Always Right S.à r.l.	79958	IFSG S.A.	79942
Amerly's International S.A.	79931	Inter Mega S.A.	79930
Argenta Fund	79929	Intrada Holding Limited	79950
Artemis International Sicav	79925	Inverlux S.A.	79927
Asia Biz SA	79941	J.C.G.S. Investissements S.A.	79922
Asset Restructuring	79930	Larigot Holding S.A.	79949
Babylon S.à r.l.	79958	LEI Anterra Holdings S.à r.l.	79952
BRE/Berlin II Manager S.à r.l.	79933	LEI BS S.à r.l.	79952
BRE/Berlin I Manager S.à r.l.	79933	LEI UK Holdings S.à r.l.	79949
BRE/Berlin IV Manager S.à r.l.	79933	Luxonen S.A.	79924
BRE/Berlin V Manager S.à r.l.	79933	Madiroad S.à r.l.	79956
BRE/DB Portfolio S.à r.l.	79933	Medispace S.à r.l.	79957
BRE/Frankfurt I Manager S.à r.l.	79933	Orco Property Group	79922
BRE/Hamburg III Manager S.à r.l.	79933	Patron Lepo VII S.à r.l.	79957
BRE/Hamburg II Manager S.à r.l.	79933	Patron Lepo VI S.à r.l.	79956
BRE/Hamburg I Manager S.à r.l.	79933	Patron Lepo V S.à r.l.	79957
BRE/Italy Investor S.à r.l.	79968	Pennington S.à r.l.	79955
BRE/Munich I Manager S.à r.l.	79933	Robor S.A.	79928
Cadum International S.A.	79958	Roma Diffusion	79959
Cardoso & Fils - Facades et Plafonnage S.à r.l.	79964	Salonika Radio Investments S.à r.l.	79967
Corail Invest S.A.	79966	SA.RO.MI. S.A.	79941
Cordite Holding S.A.	79926	Sauster S.à r.l.	79955
Cyclon S.A.	79927	Siemens Enterprise Communications S.A.	79948
Dorinda Holding S.A.	79942	Specials Fund	79931
DundeeWealth S.A.	79953	Splendide International Holding S.A.	79930
E&G Fonds	79926	Spring Finance S.à r.l.	79956
Elora Air Investments S.à r.l.	79960	Swisscanto (LU) Sicav II	79928
Elsiema Holding S.A.	79931	Trasatlantic Holdings Company	79950
Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l.	79942	Vector Fund	79932
Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l.	79968	Vel S.A.	79961
Falene S.à r.l.	79959	Verinus S.à r.l.	79958
Golfing S.A.	79968	Vostok Invest S.A.	79966

J.C.G.S. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 48.843.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 septembre 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009106988/10/18.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Pursuant to Article 92 of the Luxembourg Commercial Company Law (the "Law"), Maître Benoit DIOUF, Avocat, member of Paris Bar and authorised to exercise in Luxembourg Bar under his original title, in his capacity of the bondholders representative (the "Representative") hereby notifies that a

GENERAL MEETING

of the holders of the convertible bonds registered under ISIN code: XS0223586420 as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on June 30, 2005 of EUR 24,169,193.39 5.5 per cent. Convertible Bonds due 2012 at the issue price 100 per cent, represented by 928.513 bonds of 26.03 EUR each (the "Bonds 2012") for which a visa on the prospectus was delivered by the Bourse de Luxembourg (the "Prospectus"), will be held at the registered office of the Company, Parc d'Activités Capellen, 40, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, on *September 15, 2009* at 16.00 Central European Time ("CET") (the "Meeting").

The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

Agenda:

1. Follow-up on the filing of claims made on August 21, 2009 by the Representative in accordance with his duties and Article 88 of the Law.
2. Approval of the authority and duties of the Representative in respect of representing the interests of the bondholders in the safeguard procedure (procédure de sauvegarde) of the Company or in any other insolvency proceedings or any equivalent that might be opened against the Company or any of its subsidiaries, which include in accordance with Article 88 of the Law and without limitation:
 - * keeping the bondholders updated as to any developments in the Company's safeguard procedure (procédure de sauvegarde), passing on information received from the Company and requesting information from the Company on behalf of the bondholders;
 - * the organization of the vote of the bondholders in respect of the safeguard procedure (procédure de sauvegarde) of the Company; and
 - * any measures aimed at defending the bondholders' interests.
3. Setting of the date of, and determination of the agenda for, the next bondholders' general meeting.
4. Setting the remuneration of the Representative and his duties; and
5. Miscellaneous.

The voting certificate, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2012 from September 1st, 2009 upon request to either the Company on www.orcogroup.com, or the Bondholders Representative by email at benetienne@hotmail.com and benoit.diouf@cbelex.com.

Copies of the Prospectus and the articles of association of the Company are available on the Company's website at <http://www.orcogroup.com>. and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholder's Representative would like to point out that for holders of the Bond of the Company; the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

1. Authorization to participate

As mentioned in the Prospectus, holders of any of the Bonds 2012 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent (CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

2. Participation in and Voting at the Meeting

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, the quorum at the General Meeting for passing the above resolutions is a simple majority of the votes cast by the represented Bondholders. No quorum is required for the Meeting. The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that a simple majority of the Bondholders represented at the Meeting can take valid resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the meeting). Notably, Article 94-5 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2012, the Bonds 2012 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depository systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2012 are effected.

All of the Bonds 2012 are represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). The Global Bond is presently held by a common depository for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2012, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Voting instructions may be delivered only through direct Accountholders with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution mentioned in the Agenda and by stating the Principal Amount of Bonds 2012. A splitting of the resolutions is not accepted.

In order to obtain a voting certificate or instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting (or any adjourned Meeting, as the case may be) in accordance with a Bondholder's instructions, an Accountholder must procure delivery of an electronic voting instruction, in accordance with the procedures of Euroclear or Clearstream Luxembourg, to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date (these terms being defined below).

If a Bondholder is not wishing to attend and vote at the Meeting or any adjourned such Meeting in person, he can instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the meeting or any adjourned such Meeting on his behalf with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution. A splitting of the resolutions is not accepted.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) in order to procure delivery of their voting instructions via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time (as defined below) on the Expiration Date.

The expiration time shall be 14h30 CET (the "Expiration Time") on September 10, 2009 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect the Bonds 2012, it shall not release the Bond until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2012 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2012 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from September 1st, 2009 to September 10, 2009.

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is September 10, 2009.

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is September 10, 2009.

3. Contact

The Company	The Paying Agent	Bondholders' Representative
ORCO PROPERTY GROUP,	CACEIS Bank Luxembourg,	CBELEX-Avocats
40, Parc d'Activités	5, allée Scheffer,	Maître Benoit E. DIOUF
Capellen, L-8308 Capellen	L-2520 Luxembourg	39, avenue de la Gare
Att. M. Olivier Lansac	Att. Corporate Trust Department	L-1611 Luxembourg
Tel: +352 26 47 67 50	Tel: +352 47 67 5804	Tel: +352 29 61 67
Fax: +352 26 47 67 67	Fax: +352 47 67 7313	Cell: + 352 691 111 894
Email:	Email:	Fax : + 352 29.53.97
olansac@orcogroup.com	LB-DOB-LISTING@CACEIS.COM	Mail:
		benoit.diouf@cbelex.com
		benetienne@hotmail.com

Luxembourg, August 28, 2009.

Maître Benoît E. DIOUF

The Representative

Référence de publication: 2009108046/10013/127.

Luxonen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 30.541.

The Board of Directors of Luxonen S.A. has convened a

GENERAL MEETING

of the Shareholders to be held through notarial deed on Friday the 17th of September 2009 at 4:00 p.m. at the legal seat of Luxonen S.A. at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg. This meeting has to deliberate on the following item:

Agenda:

1. Change of the currency of Luxonen S.A. from USD to SEK and related amendment of article five of the articles of association of Luxonen S.A.;
2. Miscellaneous.

Article 5 of the articles of association of Luxonen S.A. shall henceforth read as follows:

" Art. 5.

The subscribed capital is set at one hundred sixty million two hundred sixty-two thousand three hundred eighty-seven point sixty-eight Swedish Kronor (SEK 160,262,387.68) represented by ten million six hundred twenty-nine thousand seven hundred sixty (10,629,760) shares of category "A" without nominal value, carrying one voting right in the general assembly.

The shares of category "A" are in nominative form.

The authorized capital is fixed at four billion six hundred twenty-one million three hundred eighty thousand Swedish Kronor (SEK 4,621,380,000) to consist of thirty-seven million five hundred thousand (37,500,000) shares of category "A" without nominal value.

The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution by the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law."

To participate and to have the right to vote in the meeting, the registered shareholders shall notify the Company of their attendance before 13 September 2009 which is the end of the notification period. The notification has to be done as forecast by article 12 of the Article of association and the notification has to be sent in writing by the Post to Luxonen S.A., P.O Box 871, L-2018 Luxembourg, or by fax to +352 26649182, or by Email to luxonengroup@pt.lu. Shareholders are kindly requested to provide their name, address and telephone number. Notification of participation must reach the Company before the notification period expires.

LUXONEN S.A.

The Board of Directors

For information:

Mr Johan Kuylenstierna

Managing Director

Phone + 352 22 95 15

Référence de publication: 2009108091/250/49.

Artemis International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 121.006.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of ARTEMIS INTERNATIONAL SICAV will be held at 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg on 16 September 2009 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor for the accounting period ended May 31, 2009.
2. Approval of the Annual Accounts for the accounting period ended May 31, 2009.
3. Allocation of the Results.
4. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates for the accounting period ended May 31, 2009.
5. Renewal of the mandates of Mr Nicholas Charles Wells, Mr Mark Murray, Mr Jérôme Wigny and Mr Richard Neal Basire Goddard and election of Mr Antonio Thomas as Director.
6. Election of the Auditor.
7. Any other business.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

If you are unable to attend the meeting in person, a proxy form giving authorisation to another named individual can be obtained from BNP Paribas Securities Services, 33 rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxembourg. The proxy should be returned to the same address for the attention of Mrs Valérie Closter and can be faxed on fax number 00352 2696 9716.

Luxembourg, 26 August 2009.

For and on behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009108094/755/29.

Cordite Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.135.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le *1^{er} octobre 2009* à 11.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 13 août 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009108092/29/18.

Advanced Technics Properties Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 septembre 2009* à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009108097/795/15.

E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Hiermit wird allen Aktionären des E & G Fonds ("die Gesellschaft") mitgeteilt, dass die für den 28. August 2009 einberufene außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft nicht beschlussfähig war, da das für eine Satzungsänderung gesetzlich vorgeschriebene Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde. Daher hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschlossen, eine

ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft zum *30. September 2009* um 11.00 Uhr in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach einzuberufen, welche ohne Anwesenheitsquoren mit Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteilinhaber beschließen kann. Hierfür ist die folgende Tagesordnung vorgesehen:

Tagesordnung:

1. Umstellung der Gesellschaft von einer selbstverwaltenden SICAV im Sinne des Art. 27 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen in eine SICAV mit Verwaltungsgesellschaft.
2. Ernennung der LRI Invest S.A. mit Sitz in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach zur Verwaltungsgesellschaft der SICAV.
3. Änderung von Artikel 9 Nr. 2 Buchstabe g) - Anteilwertberechnung, Artikel 18 Nr. 3 - Rechte der Generalversammlung und Einberufung, durch Einfügungen und Streichungen von Textpassagen wie sie im koordinierten

Satzungsentwurf zu den gewöhnlichen Geschäftszeiten am Sitz der SICAV bzw. bei der Zentralverwaltungsstelle eingesehen werden können.

4. Verschiedenes.

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Aktionäre stimmberechtigt, welche ihre Aktien bei der depotführenden Stelle hinsichtlich der ausserordentlichen Generalversammlung mindestens 5 Tage vor der ausserordentlichen Generalversammlung hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Aktien muss von jedem Aktionär erbracht werden.

Munsbach, im August 2009.

E & G FONDS

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009108095/2501/31.

Inverlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.590.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 1^{er} octobre 2009 à 16.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 2 avril 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009108141/29/18.

Cyclon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.470.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 septembre 2009 à 8:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009108098/795/16.

Hademar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.719.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 septembre 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009101539/755/15.

Swisscanto (LU) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 113.208.

Wir laden unsere Aktionäre zu der am 7. September 2009 um 15:00 Uhr in L-1468 Luxemburg, 14 rue Erasme stattfindenden

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

mit folgender Tagesordnung ein:

Tagesordnung:

1. Änderung des Artikels 10 der Satzung durch Ergänzung mit folgendem Wortlaut:
"Der Verwaltungsrat kann im Rahmen seiner Ermessenseinschätzung unter Beachtung der Interessen der Aktionäre und der Marktsituation sowie der Summe der Zeichnungen und Rücknahmen im Vergleich zur Größe eines Teilfonds an jedem Bewertungstag beschließen, dass eine Anpassung des Nettoinventarwertes des jeweiligen Teilfonds vorgenommen wird. Die Anpassung entspricht dabei prozentual bezogen auf das Vermögen des jeweiligen Teilfonds den geschätzten Kosten und Ausgaben, die dem jeweiligen Teilfonds unter diesen Bedingungen zu Lasten gehen."
2. Verschiedenes

Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung kann die außerordentliche Generalversammlung nur dann über vorbenannte Tagesordnungspunkte beschließen, wenn ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50% des Gesellschaftskapitals und ein Stimmenmehrheitserfordernis von mindestens zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen Aktien eingehalten werden. Die Aktionäre sind nicht verpflichtet, an der Generalversammlung persönlich teilzunehmen; sie können sich durch Unterzeichnung einer Vollmacht vertreten lassen. Sollte vorbenanntes Quorum nicht erreicht werden, wird eine zweite Generalversammlung mit identischer Tagesordnung einberufen werden. Im Rahmen dieser Generalversammlung ist die Einhaltung eines Anwesenheitsquorums nicht erforderlich; gleichwohl bleibt es bei einem Stimmenmehrheitserfordernis von mindestens zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen Aktien. Die Gültigkeit der Vollmacht wird sich auch auf eine solche zweite Generalversammlung beziehen.

Aktionäre von Inhaberaktien, die an der außerordentlichen Generalversammlung vom 7. September 2009 teilnehmen möchten, werden gebeten, ihre Aktien spätestens fünf Tage vor dem Tage der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft oder einer der nachfolgend genannten Zahlstellen zu hinterlegen:

In der Schweiz:

Basler Kantonalbank

In Luxemburg:

Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009102782/36.

Robor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.133.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 08 septembre 2009 à 14h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;

2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2009, affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009102784/1017/16.

Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Le conseil d'administration d'Argenta-Fund SICAV a le plaisir d'inviter les actionnaires et ses administrateurs à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 7 septembre 2009 à 16:00 heures (heure de Luxembourg) au siège social de la société.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts:
 - a. Amendement de l'article 2 des statuts afin de rectifier certaines erreurs typographiques;
 - b. Amendement de l'article 6 des statuts afin de rectifier certaines erreurs typographiques;
 - c. Amendement de l'article 8 des statuts afin de préciser certaines conditions et modalités relatives à l'émission et le rachat d'actions;
 - d. Amendement de l'article 10 des statuts afin de prévoir la possibilité d'émettre des actions dématérialisées et de créer des classes d'actions;
 - e. Amendement de l'article 11 des statuts afin de préciser certains frais de gestion;
 - f. Amendement de l'article 12 des statuts afin de prévoir la possibilité de percevoir une commission de conversion;
 - g. Amendement de l'article 13 des statuts afin de préciser certaines conditions et modalités pour restreindre ou mettre obstacle à la propriété des actions;
 - h. Amendement de l'article 17 des statuts afin de prévoir la possibilité de voter à distance au sein du conseil d'administration en cas de nécessité;
 - i. Amendement de l'article 19 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de fixer le descriptif de la politique d'investissement de la Société;
 - j. Amendement de l'article 25 des statuts afin de rectifier certaines erreurs typographiques;
 - k. Amendement de l'article 26 des statuts afin de rectifier certaines erreurs typographiques;
 - l. Amendement de l'article 29 des statuts afin de préciser certaines conditions et modalités pour être admis à l'assemblée générale des actionnaires;
 - m. Amendement de l'article 32 des statuts afin de préciser la procédure relative à la dissolution de la société en cas de perte de capital;
 - n. Ajout d'un nouvel article 34 dans les statuts introduisant des dispositions relatives à la dissolution, la liquidation, la fusion et l'apport de compartiments;
2. Renumérotation des articles en conséquence de l'ajout du nouvel article 34 dans les statuts;
3. Adaptation de la référence faite à l'ancien article 34 dans l'article 5 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Le quorum minimum sera de 50% des actions en circulation et l'adoption de la résolution extraordinaire exigera l'approbation à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées lors de l'assemblée.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera réunie le 12 octobre 2009 ou aux alentours 12 octobre 2009 avec le même ordre du jour. Aucun quorum ne sera requis lors de cette seconde assemblée et la résolution sera adoptée à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées.

Les actionnaires pourront voter en personne ou par procuration.

Une copie du projet de statuts mis à jour, du prospectus, l'annexe belge et des prospectus simplifiés respectivement datés septembre 2009, ainsi que le rapport annuel peuvent être obtenus (i) dans toutes les agences d'Argenta Spaarbank SA, (ii) au siège social d'Argenta Spaarbank NV, Belgiëlei 49-53, B-2018 Anvers et (iii) au siège social d'Argentabank Luxembourg SA, 27, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les actionnaires qui souhaitent être admis à l'assemblée doivent déposer leurs actions au plus tard le 2 septembre 2009 au siège d'Argenta Spaarbank à B- 2018 Anvers, Belgiëlei 49-53 ou au siège d'Argentabank Luxembourg, L-1724 Luxembourg, Boulevard du Prince Henri 27.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009103670/4749/51.

Inter Mega S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 50.234.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 septembre 2009 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
2. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
3. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009104310/795/16.

Asset Restructuring, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 34.012.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, welche am 9. September 2009 um 14.30 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Mai 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009104312/534/17.

Splendide International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.109.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 septembre 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire M. Pietro LONGO pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 26 novembre 2008 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Reconduction de M. Eric MAGRINI dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

9. Reconduction de M. Philippe TOUSSAINT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
10. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
11. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009104314/29/28.

Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.396.

As the annual report was not available for the Annual General Meeting held on April 29, 2009, the shareholders of SPECIALS FUND (the "Company") are invited to attend the reconvened

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company to be held at the registered office on *September 7, 2009* at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Directors and of the report of the Auditor.
2. Approval the statement of operations for the year ended December 31, 2008.
3. Allotment of results.
4. Discharge of the Directors in respect of the carrying out of their duties during the year ended December 31, 2008.
5. Renewal of the mandates of the Directors and of the Auditor.
6. Miscellaneous.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five days before the meeting with the following bank: BGL S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009104316/755/23.

Elsiema Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *7 septembre 2009* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009104318/795/17.

Amerly's International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 septembre 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009104317/795/16.

Vector Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 8 septembre 2009 à 11h00, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte-rendus d'activité pour l'exercice se terminant le 31 mai 2009.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 mai 2009.
3. Approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 mai 2009.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mai 2009.
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société ou auprès de l'agent financier en Belgique, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Succursale de Belgique (480, avenue Louise, Bte 16A, B - 1050 Bruxelles).

Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société ou auprès de l'agent financier en Belgique, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Succursale de Belgique (480, avenue Louise, Bte 16A, B - 1050 Bruxelles).

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 2488 8491 et par courrier à l'attention de Mme Bénédicte Lommel, ou auprès de l'agent financier en Belgique, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Succursale de Belgique (480, avenue Louise, Bte 16A, B - 1050 Bruxelles), au plus tard le 7 septembre 2009 à 18 heures.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel révisé au 31 mai 2009 peuvent s'adresser au siège social de la société ou auprès de BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Succursale de Belgique.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009105284/755/33.

BRE/DB Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.324.**BRE/Berlin I Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.565.**BRE/Berlin II Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.566.**BRE/Berlin IV Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.568.**BRE/Berlin V Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.569.**BRE/Frankfurt I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.622.**BRE/Hamburg I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.459.**BRE/Hamburg II Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.460.**BRE/Hamburg III Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.603.**BRE/Munich I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.639.

In the year two thousand nine, on the eighteenth of August.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

1) BRE/DB Portfolio S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96324, having a share capital of EUR

12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 7 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") N° 1192 dated 13 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 29 December 2004, published in the Mémorial N°785 dated 5 August 2005,

here represented by Mlle Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/DB Portfolio S.à r.l. (the "Sole Manager 1"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 1 on 04 August 2009 (the "Resolution 1").

2) BRE/Berlin I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96565, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 13 October 2003, published in the Mémorial N° 1222 dated 19 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the notary Me. Joseph Elvinger on 15 December 2003, published in the Mémorial N°225 dated 25 February 2004,

here represented by Mlle Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Berlin I Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 2"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 2 on 04 August 2009 (the "Resolution 2").

3) BRE/Berlin II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96566, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary Me. Joseph Elvinger on 13 October 2003, published in the Mémorial N° 1223 dated 19 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 15 December 2003, published in the Mémorial N°193 dated 17 February 2004,

here represented by Mlle Virginie Lepage avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Berlin II Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 3"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 3 on 04 August 2009 (the "Resolution 3").

4) BRE/Berlin IV Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96568, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 13 October 2003, published in the Mémorial N°1223 dated 19 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 15 December 2003, published in the Mémorial N°219 dated 23 February 2004,

here represented by Mlle Virginie Lepage avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Berlin IV Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 4"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 4 on 04 August 2009 (the "Resolution 4").

5) BRE/Berlin V Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96569, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 13 October 2003, published in the Mémorial N°1223 dated 19 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 15 December 2003, published in the Mémorial N°194 dated 17 February 2004,

here represented by Mlle Virginie Lepage avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Berlin V Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 5"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 5 on 04 August 2009 (the "Resolution 5"),

6) BRE/Frankfurt I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96622, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 13 October 2003, published in the Mémorial N°1227 dated 20 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 15 December 2003, published in the Mémorial N°196 dated 17 February 2004,

here represented by Mlle Virginie Lepage avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Frankfurt I Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 6"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 6 on 04 August 2009 (the "Resolution 6"),

7) BRE/Hamburg I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96459, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary Me. Joseph Elvinger on 13 October 2003, published in the Mémorial N°1198 dated 14 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 15 December 2003, published in the Mémorial N°200 dated 18 February 2004,

here represented by Mlle Virginie Lepage avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Hamburg I Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 7"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 7 on 04 August 2009 (the "Resolution 7"),

8) BRE/Hamburg II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96460, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 13 October 2003, published in the Mémorial N°1198 dated 14 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the notary Me. Joseph Elvinger on 15 December 2003, published in the Mémorial N°201 dated 18 February 2004,

here represented by Mlle Virginie Lepage avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Hamburg II Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 8"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 8 on 04 August 2009 (the "Resolution 8"),

9) BRE/Hamburg III Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96603, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary Me. Joseph Elvinger on 13 October 2003, published in the Mémorial N°1249 dated 25 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the notary Me. Joseph Elvinger on 15 December 2003, published in the Mémorial N°202 dated 18 February 2004,

here represented by Mlle Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Hamburg III Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 9"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 9 on 04 August 2009 (the "Resolution 9"),

10) BRE/Munich I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96639, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary Me. Joseph Elvinger on 13 October 2003, published in the Mémorial N°1234 dated 21 November 2003, whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 15 December 2003, published in the Mémorial N°194 dated 17 February 2004,

here represented by Mlle Virginie Lepage avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Munich I Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 10"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 10 on 04 August 2009 (the "Resolution 10"),

Hereinafter, the Resolution 1, the Resolution 2, the Resolution 3, the Resolution 4, the Resolution 5, the Resolution 6, the Resolution 7, the Resolution 8, the Resolution 9, and the Resolution 10, are collectively referred to as the "Resolutions".

An excerpt of the Resolutions, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

MERGER PROJECT

1) Merging Parties

- BRE/DB Portfolio S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96324, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"),

- BRE/Berlin I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96565, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 1 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 1"), and

- BRE/Berlin II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96566, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 2 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 2"),

- BRE/Berlin IV Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96568, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 3 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 3"),

- BRE/Berlin V Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96569, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 4 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 4"),

- BRE/Frankfurt I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96622, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 5 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 5"),

- BRE/Hamburg I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96459, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 6 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 6"),

- BRE/Hamburg II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96460, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 7 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 7"),

- BRE/Hamburg III Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96603, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 8 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 8"),

- BRE/Munich I Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96639, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 9 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 9"),

The Absorbed Company 1, the Absorbed Company 2, the Absorbed Company 3, the Absorbed Company 4, the Absorbed Company 5, the Absorbed Company 6, the Absorbed Company 7, the Absorbed Company 8, and the Absorbed Company 9, are collectively referred to as "Absorbed Companies".

The Absorbing Company and the Absorbed Companies are collectively referred to as the "Merging Companies".

2) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 1, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 1.

3) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 2, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 2.

4) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 3, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 3.

5) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 4, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 4.

6) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 5, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 5.

7) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 6, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 6.

8) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 7, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 7.

9) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 8, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 8.

10) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 9, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 9.

11) The Absorbing Company proposes to concurrently absorb the Absorbed Companies by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of articles 278 through 280 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

12) As from 17 August 2009, all operations and transactions of the Absorbed Companies are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

13) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Companies vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Companies. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Companies shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

14) The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Companies such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Companies and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

15) No special rights or advantages have been granted to the sole manager of the Merging Companies.

16) The sole partner of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

17) One or more partners of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in 16) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

18) Full discharge is granted to the sole manager of each of the Absorbed Companies the exercise of its mandate.

19) Subject to the rights of the sole partner of the Absorbing Company set out in 17) above, the dissolution of the Absorbed Companies shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

20) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Companies to the Absorbing Company.

21) The books and records of the Absorbed Companies will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

22) As a result of the merger, the Absorbed Companies shall cease to exist and all their respective issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger project and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois d'août,

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) BRE/DB Portfolio S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96324, ayant un capital social de EUR 12,500.-, constituée suivant acte reçu du notaire Me Joseph Elvinger le 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") N°1192 en date du 13 novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire M^e Joseph Elvinger le 29 décembre 2004, publié au Mémorial N° 785 daté du 5 August 2005,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/DB Portfolio S.à r.l. (le "Gérant Unique 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique le 04 août 2009 (la "Résolution 1");

2) BRE/Berlin I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96565, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N°1222 daté du 19 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger le 15 décembre 2003, publié au Mémorial N° 225 daté du 25 février 2004,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Berlin I Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 2 le 04 août 2009 (la "Résolution 2"); et

3) BRE/Berlin II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96566, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu du notaire M^e Joseph Elvinger le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N° 1223 daté du 19 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger le 15 décembre 2003, publié au Mémorial N° 193 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Berlin II Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 3"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 3 le 04 août 2009 (la "Résolution 3");

4) BRE/Berlin IV Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96568, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N°1223 daté du 19 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger le 15 décembre 2003, publié au Mémorial N°219 daté du 23 février 2004,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Berlin IV Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 4"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 4 le 04 août 2009 (la "Résolution 4");

5) BRE/Berlin V Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96569, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N° 1223 daté du 19 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger le 15 décembre 2003, publié au Mémorial N°194 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Berlin V Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 5"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 5 le 04 août 2009 (la "Résolution 5");

6) BRE/Frankfurt I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96622, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N°1227 daté du 20 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger le 15 décembre 2003, publié au Mémorial N°196 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Frankfurt I Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 6"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 6 le 04 août 2009 (la "Résolution 6");

7) BRE/Hamburg I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96459, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire M^e Joseph Elvinger le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N°1198 daté du 14 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger le 15 décembre 2003, publié au Mémorial N° 200 daté du 18 février 2004,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Hamburg I Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 7"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 7 le 04 août 2009 (la "Résolution 7");

8) BRE/Hamburg II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96460, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu du notaire M^e Joseph Elvinger le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N° 1198 daté du 14 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger le 15 décembre 2003, publié au Mémorial N° 201 daté du 18 février 2004,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Hamburg

Il Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 8"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 8 le 04 août 2009 (la "Résolution 8");

9) BRE/Hamburg III Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96603, ayant un capital social de EUR 12,500,-, constituée suivant acte reçu du notaire M^e Joseph Elvinger le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N° 1249 daté du 25 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger le 15 décembre 2003, publié au Mémorial N° 202 daté du 18 février 2004,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Hamburg III Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 9"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 9 le 04 août 2009 (la "Résolution 9");

10) BRE/Munich I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96639, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N° 1234 daté du 21 Novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger le 15 décembre 2003, publié au Mémorial N°194 daté du 17 février 2004,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Munich I Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 10"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 10 le 04 août 2009 (la "Résolution 10");

Ci-après, la Résolution 1, la Résolution 2, la Résolution 3, la Résolution 4, la Résolution 5, la Résolution 6, la Résolution 7, la Résolution 8, la Résolution 9, et la Résolution 10, sont collectivement dénommées les "Résolutions".

Les dites Résolutions, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

PROJET DE FUSION

1) Parties à la fusion:

- BRE/DB Portfolio S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96324, ayant un capital social de EUR 12.500,-, comme société absorbante (la "Société Absorbante");

- BRE/Berlin I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96565, ayant un capital social de EUR 12,500,-, comme société absorbée 1 (la "Société Absorbée 1");

- BRE/Berlin II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96566, ayant un capital social de EUR 12,500,-, comme société absorbée 2 (la "Société Absorbée 2");

- BRE/Berlin IV Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96568, ayant un capital social de EUR 12,500,-, comme société absorbée 3 (la "Société Absorbée 3");

- BRE/Berlin V Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96569, ayant un capital social de EUR 12,500,-, comme société absorbée 4 (la "Société Absorbée 4");

- BRE/Frankfurt I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96622, ayant un capital social de EUR 12,500,-, comme société absorbée 5 (la "Société Absorbée 5");

- BRE/Hamburg I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96459, ayant un capital social de EUR 12,500,-, comme société absorbée 6 (la "Société Absorbée 6");

- BRE/Hamburg II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96460, ayant un capital social de EUR 12,500,-, comme société absorbée 7 (la "Société Absorbée 7");

- BRE/Hamburg III Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96603, ayant un capital social de EUR 12,500,-, comme société absorbée 8 (la "Société Absorbée 8");

- BRE/Munich I Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96639, ayant un capital social de EUR 12,500,-, comme société absorbée 9 (la "Société Absorbée 9");

La Société Absorbée 1, la Société Absorbée 2, la Société Absorbée 3, la Société Absorbée 4, la Société Absorbée 5, la Société Absorbée 6, la Société Absorbée 7, la Société Absorbée 8, et la Société Absorbée 9, sont collectivement dénommées les "Sociétés Absorbées".

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

2) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 1, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 1.

3) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 2, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 2.

4) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 3, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 3.

5) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 4, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 4.

6) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 5, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 5.

7) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 6, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 6.

8) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 7, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 7.

9) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 8, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 8.

10) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 9, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 9.

11) La Société Absorbante propose d'absorber concurremment les Sociétés Absorbées 1 par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

12) A partir du 17 août 2009, toutes les opérations et les transactions des Sociétés Absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

13) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations des Sociétés Absorbées vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement des Sociétés Absorbées. Les droits et créances des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

14) La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, des Sociétés Absorbées tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers des Sociétés Absorbées et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

15) Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

16) L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance au siège social des Sociétés Absorbées de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.

17) Un ou plusieurs associé de la Société Absorbante disposant au moins de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 16) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

18) Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique des Sociétés Absorbées pour l'exercice de leur mandat.

19) Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 17) ci-dessous, la dissolution des Sociétés Absorbées deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

20) La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnant afin de réaliser la transmission des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

21) Les documents sociaux des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

22) Par effet de la fusion, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister de plein droit et leurs parts sociales émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lepage, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 août 2009. Relation: EAC/2009/10100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009106939/478.

(090133569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Asia Biz SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.380.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juillet 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2009101413/13.

(090121092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

SA.RO.MI. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.820.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2009101157/12.

(090120907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Dorinda Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

Le bilan IFRS consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009101169/12.

(090120909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.623.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009101188/12.

(090121014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

IFSG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 147.503.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

I.F.S.G. Holdings Ltd., une société anonyme chypriote avec siège social au 6 Nikou Georgiou Street Block C, 5th floor
1095 Nicosia, Cyprus, enregistrée au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro C250370,

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en
vertu d'une procuration donnée à Nicosie, le 16 juillet 2009.

ladite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant,
restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante
les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "IFSG S.A." (ci-après la Société), qui
sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que
modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré
dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de
la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une
résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou bureaux peuvent être ouverts tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger
par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'adminis-
trateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique
ou militaire se sont produits ou sont imminents, déterminé à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces évé-
nements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée

entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition, la gestion et le développement d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société a aussi pour objet le conseil en général et notamment fiscal et pourra prêter des services dans le domaine de la comptabilité, de la fiscalité, et de la gestion et administration de sociétés et d'immeubles, le calcul de traitements et de salaires et la prestation de tous autres services non-réglementés et peut agir comme administrateur et/ou gérant de sociétés ainsi que de commissaire aux comptes et accepter tout autre mandat. La Société peut aussi développer et acquérir des droits de propriété intellectuelle qu'elle peut exploiter ou sur lesquels elle peut accorder des licences.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions nominatives seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1. ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1. des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4. des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

IFSG Holding Ltd., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 50.000 actions sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000).

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.300,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:

Monsieur Carlo Schneider, résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

2. Lucilinburhuc Services S.A. est nommée commissaire aux comptes de la Société prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:

3. Le siège social de la Société est établi au 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER - SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29873. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009103719/322.

(090124647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Siemens Enterprise Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 145.611.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of July,

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, acting as proxyholder of the shareholder of Siemens Enterprise Communications S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, Rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-145611 (the "Company"), incorporated by deed of Me Gérard Lecuit, dated 31 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 862 of 22 April 2009 (the "Notarial Deed") by virtue of a power of attorney granted by the Company's shareholder on 9 March 2009 which had been attached to the Notarial Deed. The Company's articles have not been amended yet.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- That one clerical error appears in the Notarial Deed.

- That the law to which reference should be made in article 3 of the Company's articles of association is the law of 5 April 1993 and not the law of 13 July 2007.

That accordingly, with a view to rectify this error, the first paragraph of article 3 of the Company's articles of association must read as follows:

"The object of the Company as and when the Company is agreed on the relevant official list of the Commission de Surveillance du Secteur Financier is to act as secondary operator of IT systems and communication systems of the financial sector in the meaning of article 29(4) of the law of 5 April 1993 as a professional being in charge of the functioning of IT systems other than such systems permitting the establishment of accounting and financial statements and communication systems which are part of the proper IT and communication equipment of banking institutions, professionals of the financial sector, organizations of collective investment, pension funds and insurance or re-insurance companies of Luxembourg or foreign laws."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present rectificatif is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'associé de Siemens Enterprise Communications S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, Rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 145611 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit le 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 22 avril 2009 (l' "Acte

Notarié") en vertu des pouvoirs conférés par l'associé de la Société le 9 mars 2009 et qui est resté annexé à l'Acte Notarié. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'Acte Notarié.
- Que la loi à laquelle il est fait référence à l'article 3 aurait dû être la loi du 5 avril 1993 et non pas la loi du 13 juillet 2007.
- Qu'en conséquence, en vue de rectifier cette erreur matérielle, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société a pour objet, lorsque la Société sera admise sur la liste officielle pertinente de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, d'agir en tant qu'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29(4) de la loi du 5 avril 1993 en tant que professionnel en charge du fonctionnement de systèmes informatiques autres que ceux permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, organisation de placement collectifs, fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger."

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant, et au cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, le dit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30053. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009103681/74.

(090125030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Larigot Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 84.760.

En date du 30 juillet 2009, le Siège social de la Société Anonyme Holding LARIGOT HOLDING S.A., sis 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009103645/13.

(090123797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

LEI UK Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 86.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.283.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 29 juillet 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2009 de transférer le siège de la Société du 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009103644/12.

(090124075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

**Trasatlantic Holdings Company, Société Anonyme,
(anc. Intrada Holding Limited).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.644.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "INTRADA HOLDING LIMITED", société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65644, incorporated pursuant to a notarial deed dated July 13, 1998, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 749 of October 16, 1998, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 20, 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 882 of April 10, 2008.

The meeting is presided by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman appoints as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre-Jean OGER, private employee, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 10,000 (ten thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's denomination from INTRADA HOLDING LIMITED into Trasatlantic Holdings Company.
2. Amendment of first article of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

" **Art. 1.** There exists Trasatlantic Holdings Company a joint stock company governed by these articles and by the relevant legislation."

French version

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Trasatlantic Holdings Company, régie par les présents statuts et par les dispositions légales. "

3. Resignation of Mr. Alexander SMIRNOFF as category C director and discharge for the exercise of his mandate.

4. Appointment of Mr Vladimir ANTONOV as the new category C director.

After deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to change the Company's denomination from INTRADA HOLDING LIMITED into Trasatlantic Holdings Company, and to amend consequently the first article of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 1.** There exists Trasatlantic Holdings Company a joint stock company governed by these articles and by the relevant legislation."

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Alexander SMIRNOFF as category C director of the company and gives him full and entire discharge for the execution of his mandate.

Third resolution

The meeting decides to appoint Mr. Vladimir ANTONOV, director of company, born in Uzbekistan (formerly USSR), on June 20, 1975, residing in 127591 Moscow (Russia), apt. 59, 2/44 Dubninskaya street, as new category C director of the Company in replacement of Mr. Alexander SMIRNOFF, resigning.

His mandate will expire at the ordinary general meeting that has to approve the annual accounts as at December 31, 2009.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000).

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTRADA HOLDING LIMITED", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 65644. La société susvisée a été constituée suivant un acte notarié reçu le 13 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 749 du 16 octobre 1998, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte du notaire instrumentant reçu le 20 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 882 du 10 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

désignant comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Jean OGER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les 10.000 (dix mille) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée "régulièrement" et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société de "INTRADA HOLDING LIMITED" en "Trasatlantic Holdings Company".

2. Modification du premier article des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 1.** There exists Trasatlantic Holdings Company a joint stock company governed by these articles and by the relevant legislation."

Version française

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Trasatlantic Holdings Company, régie par les présents statuts et par les dispositions légales."

3. Démission de Monsieur Alexander SMIRNOFF de ses fonctions d'administrateur de catégorie C de la Société, et décharge pour l'exécution de son mandat.

4. Nomination de Monsieur Vladimir ANTONOV comme nouvel administrateur de catégorie C.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société de INTRADA HOLDING LIMITED en Trasatlantic Holdings Company, et de modifier en conséquence le premier article des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Trasatlantic Holdings Company, régie par les présents statuts et par les dispositions légales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Alexander SMIRNOFF de ses fonctions d'administrateur de catégorie C de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Vladimir ANTONOV, administrateur de Société, né en Ouzbékistan (anciennement URSS), né le 20 juin 1975, demeurant à 127591 Moscou (Russie), appt. 59, 2/44 Dubninskaya street, comme nouvel administrateur de catégorie C de la Société, en remplacement de Monsieur Alexander SMIRNOFF, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LENTZ, E. DUBLET, P.-J. OGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2009. Relation LAC/2009/31734. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009103685/137.

(090124808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

LEI BS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.739.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 29 juillet 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2009 de transférer le siège de la Société du 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 29 Juillet 2009.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009103642/12.

(090124118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

LEI Anterra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.258.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 29 juillet 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2009 de transférer le siège de la Société du 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 29 Juillet 2009.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009103641/12.

(090124158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

DundeeWealth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.415.

In the year two thousand and nine, on the eighth of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") DundeeWealth S.A., with registered office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, RCS Luxembourg, section B number 70.415, originally incorporated under the denomination of VMR FUND MANAGEMENT S.A., pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on the 17th of June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 570 of the 23rd of July 1999,

and whose articles of association have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 16th March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 804 of April 15, 2009.

The meeting is presided by Mr Benoit Andrienne, private employee, with professional address in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, who assumes as well the function of scrutineer.

The Chairman appoints as secretary Mrs Wendy Henrion, private employee, with professional address in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the capital to the extent of 750,000.- EUR in order to raise it from the amount of 1,925,000.- EUR to EUR 2,675,000.- by the issue of 750 new shares without designation of a par value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

3. Subscription and payment in cash of the new shares.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the capital by an amount of 750,000.- EUR (seven hundred and fifty thousand euros) in order to raise it from the amount 1,925,000.- EUR (one million nine hundred and twenty-five thousand euros) to 2,675,000 EUR (two million six hundred and seventy-five thousand euros) by the issue of 750 (seven hundred and fifty) new shares without designation of a par value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The 750 (seven hundred and fifty) new shares are subscribed by the sole shareholder the company GC GLOBAL INVESTMENTS INC., a company governed by the laws of Canada, with registered office in Toronto, (Canada), here represented by Mr. Benoit Andrienne, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, and fully paid up by payment in cash, so that the amount of seven hundred and fifty thousand Euros (750,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at two million six hundred and seventy-five thousand Euros (2,675,000.- EUR), represented by two thousand six hundred and seventy-five (2,675) registered shares without designation of the par value, each fully paid-up.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,500.-

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DundeeWealth S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.415, constituée originairement sous la dénomination de VMR FUND MANAGEMENT S.A., suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 23 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 804 du 15 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit Andrienne, employé privé, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Wendy Henrion, employée privée, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Charlier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant de EUR 1.925.000,- (un million neuf cent vingt-cinq mille euros) à EUR 2.675.000,- (deux millions six cent soixante-quinze mille euros) par l'émission de 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Modification de l'article 5 des statuts

3. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

79955

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant de EUR 1.925.000,- (un million neuf cent vingt-cinq mille euros) à EUR 2.675.000,- (deux millions six cent soixante-quinze mille euros) par l'émission de 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les sept cent cinquante (750) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société régie par les lois du Canada GC GLOBAL INVESTMENTS INC., avec siège social à Toronto, (Canada), ici représentée par Monsieur Benoit Andrienne, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions six cent soixante-quinze mille euros (2.675.000,- EUR) représenté par deux mille six cent soixante-quinze (2.675) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 2.500,-.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. ANDRIANNE , W. HENRION et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27246. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009103687/138.

(090124613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Pennington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103759/10.

(090124731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Sauster S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103760/10.

(090124733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Spring Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103761/10.

(090124734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Patron Lepo VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.330.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique date du 30 juillet 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

Deuxième résolution

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé unique, Patron Lepo S.à r.l., a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009103638/24.

(090123604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Grabory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103754/10.

(090124721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Madiroad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103755/10.

(090124727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Medispace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103757/10.

(090124730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Patron Lepo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.331.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2009**Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

Deuxième résolution

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;
- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat,

Troisième résolution

L'Associé unique, Patron Lepo S.à r.l., a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009103639/24.

(090123606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Patron Lepo V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.342.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2009**Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

Deuxième résolution

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;
- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé unique, Patron Lepo S.à r.l., a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009103637/24.

(090123597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Babylon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 130.206.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103766/10.

(090124742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Cadum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 124.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103767/10.

(090124743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Alsina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 120.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103764/10.

(090124738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 120.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103763/10.

(090124736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Always Right S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 132.203.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103765/10.

(090124740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Falene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103751/10.

(090124713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Roma Diffusion, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.500.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Emmanuel MAILLET, gérant de société, né à Angers (49), le 4 Mars 1967, demeurant à Le Crès (34), France, 4, rue Mozart,

lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ROMA DIFFUSION".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- toute activité d'intermédiation, de négoce et d'import-export de produits finis destinés à la grande distribution, notamment dans le secteur des biens d'habillement, des cosmétiques et accessoires de modes et de l'électroménager,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à M. Emmanuel MAILLET.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.200,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

M. Emmanuel MAILLET, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, Windhof Business Center.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: E. MAILLET, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31112. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009103716/78.

(090124630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Elora Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.885.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ELORA AIR INVESTMENTS SARL

Signature

Référence de publication: 2009103748/13.

(090124709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Vel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 147.495.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am vierzehnten Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Stephan CHALLAND, selbständig, geboren am 12. Mai 1977 in München (Deutschland), wohnhaft in D-54441 Kastel-Stadt, Matthias-Rommelfanger-Strasse 14.

Welcher Komparent, namens wie er handelt, den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen dem Komparenten und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "VEL S.A."

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist in Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck des Unternehmens ist die Vermittlung und der Vertrieb von Ersatzteilen für LKW's sowie dessen Verkauf und Vermietung. Weiterhin hat die Gesellschaft das Engineering und die Vermittlung sowie Durchführung von Logistikmassnahmen zum Zweck.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck, die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreißig Euro (31,- EUR).

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise, nach Wahl der Aktionäre, unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte, bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde, suspendieren.

Art. 5. Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Freitag des Monats Juni um 17:00 Uhr statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre verantwortlich sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden, einberufen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder tele-graphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsrats-sitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Haupt-versammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen; dessen Befugnisse werden vom Verwaltungsrat festgesetzt.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach außen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats, verpflichtet. Sollte unter Anwendung und gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 25. August 2006 der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2010 statt.
2. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der heutigen Gründung und endet am 31. Dezember 2009.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Der Komparent hat die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital EUR	Einbezahltes Kapital EUR	Anzahl der Aktien
Herr Stephan CHALLAND, vorbenannt:	31.000.-	7.750.-	1.000
TOTAL:	31.000.-	7.750.-	1.000

Das Gesellschaftskapital wurde zu fünfundzwanzig Prozent (25%) in Bar einbezahlt, so dass der Gesellschaft der Betrag von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750,- EUR) zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungsgesetze über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf eintausend dreihundert Euro (1.300,- EUR) abgeschätzt.

Anmerkung

Der amtierende Notar hat der Komparent darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was der Komparent ausdrücklich anerkannt haben.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf eins (1), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zum Mitglied des Verwaltungsrats wird ernannt:

Herr Stephan CHALLAND, selbständig, geboren am 12. Mai 1977 in München (Deutschland), wohnhaft in D-54441 Kastel-Staadt, Matthias-Rommelfanger-Strasse 14.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Thomas JOHANNES, Steuerfachangestellter „comptable“, geboren am 6. Februar 1963 in Merzig-Saar (Deutschland), wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B.

4. Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2015.

5. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

Worüber Urkunde, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Challand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2009. LAC/2009/28472. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009103711/174.

(090124543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Cardoso & Fils - Facades et Plafonnage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 147.497.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, entrepreneur de construction, né le 18 mai 1948 à Mata Mourisca / Pombal, Portugal, demeurant à L-1863 Luxembourg, 45, Knaepchen,

2. Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, ingénieur diplômé, né le 4 juin 1975 à Luxembourg, demeurant à L-1863 Luxembourg, 45, Knaepchen,

3. PLANIGEST S.A., ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140544,

ici représentée par Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, prénommé et Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, prénommé, agissant en leur qualité d'administrateur de la société pouvant valablement engager celle-ci par leur signature conjointe.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "CARDOSO & FILS -FAÇADES ET PLAFONNAGE S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de façades et de plafonnage. Elle pourra effectuer tous travaux de façades, de plafonnage et de plâtrerie, la confection de faux-plafonds et de cloisons en plâtre, y compris tous travaux d'isolations thermiques et acoustiques, ainsi que tous travaux de parachèvements intérieurs et extérieurs liés aux métiers de plâtrier et de façadier.

Elle pourra notamment réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 1000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés, dont un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social, et un gérant administratif.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. Toutefois, ils ne peuvent acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les 1000 (mille) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, prénommé:	250 parts
2. Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, prénommé:	250 parts
3. PLANIGEST S.A., précitée:	500 parts
Total:	1000 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

79966

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, ingénieur diplômé, né à Luxembourg le 4 juin 1975, demeurant à L-1863 Luxembourg, 45, Knaeppchen, gérant technique,

2. Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, entrepreneur de construction, né à Mata Mourisca / Pombal, Portugal, le 18 mai 1948, demeurant à L-1863 Luxembourg, 45, Knaeppchen, gérant administratif, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 158, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Das Neves Cardoso, O. Marques Cardoso, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009103713/121.

(090124570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Corail Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Vostok Invest S.A.)**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 146.087.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOSTOK INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 5 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1080 du 28 mai 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile WIRTZ, consultant, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Modification de la dénomination sociale en CORAIL INVEST S.A..
- 2) Modification afférente de l'article 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale en CORAIL INVEST S.A..

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CORAIL INVEST S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30612. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial, par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009103696/49.

(090124588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Salonika Radio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.119.430,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.927.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juillet 2009

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire, en date du 22 juillet 2009, il a été décidé:

- D'accepter la démission au poste de gérant Domels S.à r.l, ayant son siège social 14, rue Erasme L-1468 Luxembourg avec effet au 22 juillet 2009

- De pourvoir au poste de gérant, avec effet au 23 juillet 2009 et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

* Monsieur Dimitri Holderbach, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour Salonika Radio Investments S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009103778/21.

(090124478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.624.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009101194/12.

(090121007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

BRE/Italy Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.620.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009101206/15.

(090120948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Golfing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 46.673.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Golfing S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 2 juin 2009 que:

- Le mandat des membres du conseil d'administration est arrivé à échéance, et que l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs et de nommer un nouveau commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Julien Nicaud, employé privé, né le 4 juin 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Le mandat des membres du conseil d'administration et du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

- Le conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateur:

Marco Sterzi, conseiller économique, demeurant au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Francesca Docchio, employée privée, demeurant au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

Julien Nicaud, employé privé, demeurant au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2009101476/27.

(090121616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.
